

Listen to this article

Nous ne pouvons pas imaginer un cas dans lequel un frère d'intelligence moyenne puisse avoir besoin d'un autre réconfort et d'autres conseils que ceux que donne le Seigneur en Matth. 18: 15-17. Si un frère a l'habitude de rechercher la sympathie par des racontages, des bavardages, plus tôt il saura que sa façon d'agir est mauvaise, mieux cela vaudra pour lui. Il devrait exercer son esprit à s'examiner selon les instructions positives des Ecritures. Le Seigneur dit à celui qui a quelque chose contre son frère : *« Va et reprends-le entre toi et lui seul. »* Si le différend est trop insignifiant pour être mentionné au frère, il le sera également pour être noté et, partant, devra être oublié.

Il n'y a aucune exception à la règle établie en Matth. 18:15-17, mais suivant les circonstances, il peut y avoir une interprétation spéciale de cette règle. Par exemple, si le litige à régler se produit dans la famille, on pourra envisager certaines circonstances pour lesquelles il serait raisonnable d'aller au chef de la famille; si le fait se passe dans une institution où l'individu n'est qu'un représentant de la société, il sera bon d'aller à la direction de la société. Un tel avis semble résulter de l'application de Matth. 18: 15 dans son interprétation logique; ce sont des applications élémentaires de la règle qui n'est ni annulée ni évitée, mais dont la mise en pratique prudente détermine comment la chose peut être élucidée.

Il n'y a pas de doute que beaucoup de troubles dans le monde sont les résultats de malentendus. Il convient donc à tous les enfants de Dieu de *« se revêtir de l'amour qui est le lien de la perfection »* (Col. 3:14) et de perdre de vue beaucoup de ce que font les autres; il serait raisonnable également pour celui qui pense avoir été lésé, d'aller vers le frère qui l'a offensé et d'avoir

46 Juin 1913

avec lui une explication claire. En agissant ainsi, le résultat sera favorable dans

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

presque tous les cas.

L'instruction de Matth. 18:15-17 est naturellement donnée aux frères, à l'Eglise et, par conséquent ne doit pas être appliquée ailleurs. Quiconque apprend à appliquer cette règle aux frères, trouvera qu'elle se recommande d'elle-même à son jugement comme un sage avis de conduite pour toutes les affaires de la vie; alors son inclination naturelle sera d'appliquer les mêmes principes aux choses et aux gens du monde; vis-à-vis de ces derniers, il est nécessaire d'être prudent et de considérer quelle est la plus sage manière d'agir avec eux. Le monde ne ferait aucun cas de certaines choses sérieuses et profondes qui *appartiennent à l'Eglise, aussi le Seigneur nous prévient-il de ne pas « jeter nos perles devant lès pourceaux »*. — Matth. 7 : 6.

Si nous nous efforçons d'être bons envers tous les hommes, il ne devrait pas y avoir de distinction en ce qui concerne les frères. Nous devons dire que quelques-uns, parmi le peuple du Seigneur, semblent aller à l'excès et sont déraisonnablement exercés dans cette voie. Citons un exemple : si un frère trouvait un autre frère dans la vérité et, selon les apparences, distinguait dans ses sentiments plus d'appréciation pour un autre que pour lui, il ne doit pas s'en offenser; il doit se rappeler qu'il y a diversité de caractères et de tempéraments et raisonner ainsi : frère B doit plaire davantage à frère A qu'un autre; tout ce que je puis demander à frère A c'est de m'aimer, de ne point me haïr ni me faire aucune injure. Rien dans la parole de Dieu n'indique que tous les frères doivent être estimés au même degré.

Notre Seigneur lui-même montra une distinction dans son amour, il le fit toutefois avec la sagesse d'en haut, sans partialité et sans hypocrisie. A cause des différences dans la nature déchue, certains frères nous sont plus sympathiques que d'autres; nous devons donc être contents d'avoir l'amour des frères et chercher à le mériter de plus en plus, chercher à avoir nos paroles et nos actions dirigées de telle façon que nous soyons toujours plus aimables envers les frères; nous parviendrons ainsi à gagner davantage leur estime. La meilleure voie pour en arriver là ne consiste pas à trouver des fautes chez ceux qui ne nous aiment pas au plus haut degré, mais à essayer de développer nous-mêmes ce caractère qui méritera la plus grande mesure d'amitié.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Si une telle question est suscitée et n’est pas traitée en tous points conformément à Matth. 18:15, on devra donner cet avis: Frère A semble n’avoir que des sentiments bienveillants envers vous, cher frère; alors, si frère B dit qu’il n’a pas l’amitié et la compagnie de frère A comme le fait le frère C, on peut répondre:

Mon cher frère, n’avons-nous pas le droit d’avoir une amitié spéciale pour quelqu’un si nous ne causons pas préjudice à d’autres? Je pense que nous avons un exemple, celui du Seigneur pour ce sujet. Cela ne signifie pas que je vous traiterai méchamment. Ce n’est pas mal, non plus, pour un frère d’avoir plus ou moins de préférence, pourvu qu’il n’emploie pas cette préférence pour en offenser un autre intentionnellement.

DIFFÉRENTS DEGRÉS D’AMOUR

L’amour n’est pas la justice. L’amour ne se commande pas; il doit être occasionné par quelque chose, il doit y avoir une cause qui porte à l’amour. Il serait, en conséquence, tout à fait déraisonnable pour quelqu’un de nous dire que nous devons aimer Dieu s’il n’était pas un être aimable. De même, comment peut-on aimer une créature qui n’est pas aimable? Nous aimons les frères parce que nous voyons quelque chose de la ressemblance divine dans leurs bonnes intentions et dans le fait qu’ils ont donné leur cœur au Seigneur.

Dans le cas où le frère est fort déchu, notre amour pour lui se traduira par de la compassion plutôt que par de l’admiration, car ce n’est que dans la proportion où nous voyons des caractères ressemblant à celui de Christ que nous pouvons vraiment aimer ses disciples. Nous devons considérer chaque frère et chaque sœur avec un désir sincère de leur faire du bien et la même amitié s’étendra naturellement au monde en général quand nous en aurons l’occasion.

La grande difficulté à faire cesser les malentendus réside dans le fait que le conseil du Seigneur n’est pas bien suivi. De bons et honorables frères, désireux de bien faire et qui, apparemment, devraient être tout à fait compétents pour conseiller les autres, semblent penser que leur cas est différent des autres cas et ne paraissent pas avoir un bon jugement. Au lieu d’aller vers le frère, de lui dire avec bonté : Frère, je suis venu vous voir pour statuer sur une petite question, d’après le conseil

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

de Matth. 18:15, il rencontre ce frère et lui dit au contraire : Frère, vous avez fait ceci ou cela. Il va vers le frère, non pour être réconcilié, mais plutôt dictatorialement, pour lui montrer qu'il y a quelque chose de mal dans sa conduite. Ce n'est pas là, certes, une bonne méthode pour élucider la question. Aussi sûrement que la justice est la base du trône de Dieu, ceux qui poursuivent une telle manière de voir manquent de suivre les principes de la justice; ils perdent ainsi l'occasion de développer le caractère de Christ et ne gagneront pas le prix.

L'esprit de l'injonction du Seigneur consiste à aider un frère, mais pas à lui jeter la chose à la face, ni à l'irriter ou le tourmenter, ni a lui faire dire ce qu'il n'avait pas l'intention de dire, ni à tordre la signification de ce qu'il a dit. Ce n'est pas là le bon esprit. Aucun frère ne doit accoster un autre frère d'une telle manière; il devra présenter la question de la façon la plus bienveillante; si, en dépit de tout ce que l'on a fait, le mal continue son oeuvre, nous n'aurons rien de plus à dire. Quelqu'un trouvera peut-être qu'un tel ne s'excuse pas, le Seigneur ne dit rien au sujet de l'excuse, mais si quelqu'un reconnaît qu'il a eu tort et ne s'excuse pas, il se porte préjudice à lui-même.

NE NOUS INGÉRONS PAS DANS LES AFFAIRES D'AUTRUI

Si le second pas de Matth. 18:15 est jugé nécessaire, il sera fait seulement après avoir réfléchi et avoir prié, avec le ferme désir de faire la volonté du Seigneur en cette circonstance. Il faut s'assurer tout d'abord si la chose vaut la peine qu'on demande l'avis des frères, que c'est quelque chose contre nous et non contre un autre, que ce ne sont pas des racontages, que c'est bien quelque chose qui s'est accompli sous nos yeux. Alors, prends avec toi deux autres personnes, ne leur dis pas surtout : Si je vous demande de m'accompagner, c'est parce que je suis sûr que vous tiendrez pour moi. Tu peux être dans l'erreur, et tu dois être aussi soucieux d'être corrigé toi-même que de voir l'autre frère corrigé.

Si nous sommes assurés que la chose est importante, nous devons choisir deux frères qui soient amis de celui qui nous a fait tort, qui ont un bon esprit, qui sont des gens honorés dans l'église. Alors, lorsque la petite compagnie a eu une

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

entrevue avec le frère qui a fait l'offense et a discuté le cas, il serait bon que ces frères nous avisent. Si l'avis peut être suivi, nous devons le suivre et ramener la paix et l'harmonie.

Si cette démarche n'aboutit à rien et que les actions injurieuses continuent, il sera raisonnable de porter la question devant l'église. Si les deux frères qui t'ont accompagné jugent avec toi de l'impossibilité de persuader celui qui a fait le mal à abandonner sa voie, ils doivent dire aux anciens qu'ils ont un cas à présenter devant l'église dans une audience, mais ils ne devront pas faire d'accusation. L'église est là pour entendre et voir s'il y a réellement une cause de se plaindre et, jusque-là, elle ne doit savoir qu'une chose: qu'il y a un cas à entendre.

47 Juin 1913

Les anciens convoqueront donc une réunion spéciale de l'église lui disant qu'un cas litigieux doit lui être soumis, et lui demandant quel moment elle juge convenable pour l'entendre. L'église décide quand aura lieu la réunion pour l'examen de la question.

Ce sera le moment pour celui contre qui la plainte a été déposée de dire tout ce qu'il désire aux anciens: Il est vrai qu'une plainte est déposée contre moi par le frère X et que deux frères sont venus ensuite pour me parler avec lui, mais je vous assure, frères, que la plainte est mal fondée; la question qui me concerne est privée et les autres n'ont rien à y voir, ou autre chose qu'il désire dire. Dans ce cas on devra apporter la preuve afin de montrer qu'il y a là réellement une question qui doit être amenée devant l'église, que ce n'est pas un simple cas de racontage, cela, afin que l'église ne se réunisse pas aussi pour des bavardages.

Il sera bon pour les anciens de s'instruire de l'affaire afin de décider si, oui ou non, l'église doit s'occuper de cette question, de s'informer simplement de la chose pour savoir s'il y a lieu de la présenter à l'église. S'ils pensent que ce n'est pas nécessaire, ils diront à l'offensé: ce frère ne vous a fait aucune injure. Si l'une ou l'autre des parties pense encore que la chose devrait aller devant l'assemblée, après que Matth. 18 :15-17 a été suivi autant que cela fut possible et, si les anciens ne veulent pas l'apporter devant la congrégation, alors il sera bon que cette

dernière décide elle-même si elle entendra le cas ou non, et, ce qu'elle dira sera définitif.

COMMENT CONDUIRE UN JUGEMENT D'ÉGLISE

Dans tout sujet entendu devant la congrégation, une occasion sera accordée à chaque intéressé pour présenter sa manière de voir sur l'affaire; l'un dira sa peine, l'autre répondra, mais dans les débats, à aucun moment, des mots peu aimables ne seront permis; la personne qui tenterait d'en employer sera considérée comme répréhensible sur le fait et sa conduite digne d'être jugée mauvaise. Cette manière de procéder est la seule que le Seigneur veut et la seule qui devra être suivie. Un point sur lequel on doit être au clair est celui-ci : les gens accusés ont-ils l'habitude de s'occuper des affaires des autres? Suivre cette voie ne doit être encouragé ni par l'église ni par les anciens. Bien des personnes perdent un temps précieux en mauvais conseils, ce qui est tout à fait contraire à la règle d'or et à Matth. 18:15.

Si la congrégation après une patiente audition des faits positifs et d'importance suffisante, trouve que malgré ces différentes démarches le frère contre qui la plainte est faite, a réellement mal agi et continue à le faire, ils le jugeront coupable. Le vote de l'église sera unanime si c'est possible, toute préférence sera ignorée, d'autant plus qu'il ne s'agit pas de condamner aux tourments éternels ni d'aucune autre façon, l'avis ne pouvant apporter avec lui, aucune punition. On donnera simplement avis au frère que sa conduite est contraire aux Ecritures et qu'il ne peut plus être traité comme un membre du peuple du Seigneur.

En le mettant de côté, les membres de la congrégation ne doivent pas le maltraiter, car nous n'agissons pas ainsi avec les publicains et les pécheurs; mais nous ne pouvons pas demander à un publicain ou à un pécheur de prendre une part au service, ni comme ancien, ni comme diacre, ni pour une autre fonction. Le frère qui a offensé ne sera pas invité à prier ou à faire autre chose, de même qu'un du dehors ne serait pas invité à le faire. La congrégation devra donc lui retirer sa communion, il est encore un frère, mais n'est pas dans un bon état, car il a négligé d'entendre l'avis des frères dans la voie que le Seigneur a dirigée.

Il peut être possible cependant, qu'une assemblée entière puisse s'égarer dans son

jugement et décider contre un frère qui est dans le droit; ce frère doit alors dire « Mes frères, j'apprécie votre vue dans cette question et je suis peiné que quelque chose dans ma manière d'agir semble être digne de reproche; je vous promets que je modifierai la question autant que je le pourrai, quoique, en toute justice, pour moi-même, je ne puisse changer mes vues; à cause de l'unanimité de vos voix, je ne suivrai pas mon jugement, qui, je le sens, est correct. Si je souffre quelque injustice, le Seigneur me le comptera comme sacrifice pour l'amour de son corps, l'église. Vous remerciant donc, frères, pour vos bons sentiments exprimés, je désire encore que vous sachiez que cela ne me fait pas justice, et je pense que vous m'informerez de votre changement d'opinion a mon égard, si jamais il vous arrive de changer. »

Si le frère a réellement tort, il peut dire : C'est bien, mettez-moi dehors. La classe peut lui répondre : Nous ne vous mettons pas dehors; ne dites pas que vous vous retirez de nous, nous ne prenons pas votre remarque pour une réponse. Nous espérons que le Seigneur aura fait voir notre action comme étant bienveillante; c'est notre devoir maintenant de nous conformer aux décisions de l'assemblée. Si le Seigneur nous montre que nous avons tort, nous serons très contents de le reconnaître, mais en attendant, cher frère, nous ne désirons pas vous offenser, mais simplement faire notre devoir vis-à-vis du Seigneur et de sa parole. »

Cette manière de procéder sera la meilleure et ainsi, nous n'érigerons pas de barrière entre frères. Il serait aisé de faire injure à un frère en lui disant : « Eh bien! ne montre plus ta face ici, à moins que tu ne retires chacune des paroles que tu as dites. » La majorité des gens ont tant d'estime d'eux-mêmes, qu'ils ne se retire-raient pas après avoir entendu un tel langage, tandis qu'ils pourraient le faire si l'esprit du Seigneur, l'esprit d'amour et de justice est manifesté.

LUTTES DE LA NOUVELLE CREATURE POUR L'EXISTENCE

« Je traite durement mon corps et je le tiens assujetti de peur d'être moi-même rejeté. » — 1 *Cor. 9 :27.*

Les chrétiens ont une qualité que n'ont pas les autres gens. L'homme naturel n'a pas un être distinct de son corps. La nouvelle créature est reconnue comme ayant une vie, une entité distincte de son corps; cette nouvelle créature est développée temporairement et nourrie dans le corps. Le vieil homme a sa volonté, ses désirs; la nouvelle créature a aussi ses intérêts, ses désirs. Conséquemment il y a combat entre les deux.

Dans la première partie de notre texte, « je traite durement mon corps » il y a idée de domination, d'autorité. La nouvelle créature doit dire, je suis le maître, je ne permettrai pas à mon corps de me maîtriser, je dois craindre que le vieil homme ne me domine et ne m'étrangle.

C'est une lutte qui montrera lequel est le plus fort, lequel vivra et ne sera pas détruit.

La première chose donc, pour la nouvelle créature est de tenir son corps assujetti et ainsi d'être le maître. La nouvelle créature ayant pris de l'autorité doit faire un second pas, assujettir la vieille nature et non pas l'inviter à faire telle ou telle chose. La vieille créature essaye continuellement de se soutenir; elle argumente fréquemment sur la façon dont elle doit être traitée. Quelquefois par une fausse sympathie, on lui montre trop d'égards.

Nous devons nous souvenir que la vie du vieil homme signifie la mort de la nouvelle créature. Nous devons vaincre la chair; nous ne serons victorieux que lorsque

47 Juin 1913

la chair sera entièrement détruite. Nous n'aurons des victoires comme nouvelles créatures que lorsque nous serons morts comme vieil homme. Le combat est ainsi à mort et il ne doit pas y avoir de sympathie particulière entre les deux natures.

Ce qui essayerait de ranimer, d'encourager la chair en quelque sens est un ennemi et doit être banni de nos cœurs. Cela peut nous conduire en certains cas à des extrêmes de conduite et nous pouvons être jugés par le monde comme des exaltés; mais les hommes ne sont pas nos juges. Ils ne voient rien des grandes et précieuses promesses, ils forment une classe tout à fait différente de la nôtre. Nous ne devons

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

pas prendre instruction d'eux, ni leur permettre de former nos vues sur aucune chose; mais, nous devons faire usage de l'esprit de sagesse en toutes choses.

LA MORT DE LA CHAIR EST NÈCESSAIRE

L'apôtre dit que nous devons mourir avec Christ, souffrir avec lui. Le Maître nous invite à prendre notre croix et à le suivre, ce qui signifie l'assujettissement complet de la chair, la mort de la chair. Si c'est la chair qui remporte la victoire, nous manquerons le grand prix. Ceux qui obtiendront le prix du haut appel sont ceux qui crucifieront la chair, qui la mettront à mort. Nous devons être plus que vainqueurs.

C'est ce que l'apôtre veut dire par: *« Je traite durement mon corps et je le tiens assujetti de peur d'être moi-même rejeté après avoir prêché aux autres.* Toutes mes prédications aux autres ne me feront pas entrer dans le royaume, je dois traiter durement mon corps et le tenir assujetti, y mettant tous mes soins. J'aurai beau faire, si je gratifie ma chair, ce sera toujours à mon désavantage. Je dois être sur mes gardes pour avoir la victoire jusqu'au bout de peur que je ne sois rejeté.

NÉCESSITÉ DE CONNAÎTRE LA NOUVELLE VOLONTÉ

Ailleurs, l'apôtre nous dit que l'Eglise est une nouvelle création de Dieu, que, pour ceux qui sont engendrés du St. Esprit, les choses anciennes sont passées et toutes choses sont devenues nouvelles (2 Cor. 5: 17). S'adressant à la même classe, il dit : *« Etant dépouillés du vieil homme et de ses oeuvres »* (Col. 3 : 9). Nous avons crucifié le vieil homme, l'homme naturel, l'homme déchu avec ses privilèges comme successeur d'Adam, dans le même sens que nous crucifions la vieille volonté recevant un nouvel esprit en Christ. Nous n'appartenons plus à la famille humaine, nous avons fait un pas de plus, nous sommes membres du corps de Christ, étant sortis de ce qui est ancien, nous sommes entrés dans ce qui est nouveau.

Le corps de Christ n'est pas humain, mais spirituel. Nous avons été transférés d'une famille dans l'autre, de laquelle nous avons les espérances et les intérêts. Le vieil

homme est dans la condition déchue, dégénérée de toute manière; nous constatons que ses actions sont loin de nous satisfaire et surtout de satisfaire Dieu. Par notre volonté, nous sommes sortis de cette condition avec le secours d'en haut. Nous avons fait une entière consécration de tous les anciens droits et intérêts que nous avions dans la vieille nature, afin de pouvoir être dans le nouvel homme, Christ.

Etant membres du nouvel homme, Christ, duquel Jésus est la tête, nous avons, sous ce chef, une plus grande connaissance : une connaissance ascendante. Ayant revêtu l'homme nouveau qui se renouvelle dans la connaissance selon l'image de celui qui l'a créé (Col. 3 :10). La nouvelle créature acquiert une connaissance de plus en plus claire de la nouvelle volonté, cela dans la proportion où elle cherche à crucifier la volonté humaine et où elle se laisse diriger par le St. Esprit.

Nous crucifions ainsi le vieil homme, la nature humaine en général, pour nous revêtir de Christ, et être trouvés en lui comme membres de son corps; c'est de cette manière que nous pourrons avoir part à sa gloire et être un jour considérés comme dignes d'avoir une place dans le royaume de Dieu. Proportionnellement à notre croissance dans la grâce, dans la connaissance, notre appréciation des choses célestes augmente. Ainsi notre renouvellement fait des progrès.

La nouvelle volonté reconnue par Dieu dans l'engendrement du St. Esprit est la nouvelle créature, qui ainsi se défait de ce qui est ancien et revêt ce qui est nouveau. Son existence dépend de cette transformation. Faillite spirituelle signifie seconde mort. Une faible victoire veut dire une place plus basse dans le degré spirituel, c'est-à-dire « dans la grande multitude ». Il n'y a que les plus que vainqueurs » qui seront cohéritiers de Christ et posséderont la nature divine dans la gloire.